

INFORMATIONS

de la Ville de Desvres et du Service des Sports



RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT

SAMEDI 11 AVRIL 2026 DE 16H00 À 20H30

Arrêté Municipal : 08/2026 (affiché en mairie)

MANIFESTATION SPORTIVE COURSE À PIED HORS STADE : 10 DE CARREAU

La ville de Desvres a l'honneur d'accueillir des centaines de participants pour sa course à pied annuelle : le 10 de Carreau.

Pour le bon déroulement de cet évènement, nous vous informons que des dispositions ont été prises pour la sécurité de tous, à savoir :

> LE STATIONNEMENT SERA STRICTEMENT INTERDIT LE SAMEDI 11 AVRIL 2026 À PARTIR DE 16H ET JUSQU'À 20H30 DANS LES RUES SUIVANTES :

- . rue du Pilbois (du n°2 au 16 et du n°1 au 27)
- . rue du 11 Novembre
- . rue Pierre et Marie Curie (côté résidence la Lène - du n°1 au n°9)
- . rue de la Gare (du n°103 T au n°125 et du n°50 au n°60)
- . rue Monsigny
- . route de Menneville (du n°1 au 93 ainsi que du côté de l'étang municipal)
- . rue Rodolphe Minguet

**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SUR L'ÉVÈNEMENT SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE DE DESVRES : www.ville-desvres.fr**

COURSE À PIED : 10 DE CARREAU

> LA CIRCULATION SERA STRICTEMENT INTERDITE LE SAMEDI 11 AVRIL À PARTIR DE 16H ET JUSQU'À 20H30 DANS LA RUE SUIVANTE :

. rue du Pilbois (du n°2 au 16 et du n°1 au 27)

> LA CIRCULATION SERA STRICTEMENT INTERDITE LE SAMEDI 11 AVRIL À PARTIR DE 17H ET JUSQU'À 20H30 DANS LES RUES SUIVANTES :

. rue du Pilbois (du n°2 au 16 et du n°1 au 27)

. rue du 11 Novembre

. rue Rodolphe Minguet

. rue Claude

. rue Jean Macé

. rue Pierre et Marie Curie

. rue Albert Camus

. Square Florimond Cornet

. Musée de la Céramique

. rue de la Gare (du n°1 au n°125 et du n°2 au 56)

. Zone commerciale " Marché au cadran "

. rue Monsigny (circulation alternée, route en demi-chaussée)

. route de Menneville du n°1 au 75 (du n°77 au 93 possibilité de circuler selon les recommandations)

> COMMENT ACCÈDER AU CENTRE VILLE DEPUIS MENNEVILLE ?

. Rue des Pierrettes (Menneville), Route de Menneville puis rue Monsigny, rue de la Gare, route de Samer, Chaussée Brunehaut, rue de la Belle Croix (sens inverse pour en ressortir).

> COMMENT ACCÈDER AU CENTRE VILLE DEPUIS BOURNONVILLE ?

. Route de Desvres, Chemin du Pot de Terre (réguler votre vitesse, route étroite), Rue Jean Jaurès. (sens inverse pour en ressortir).

> COMMENT ACCÈDER AU CENTRE VILLE EN VÉHICULE ? par les rues suivantes : ...

Chaussée Brunehaut, rue Belle-Croix, rue des écoles, rue J.Jaurès, rue Dupontchel, rue du Chateau, rue des Nodingues, rue R.Salengro, rue E.Gugelot, rue Pasteur.

> COMMENT ACCÈDER AU CIMETIÈRE COMMUNALE ET/OU SALON FUNÉRAIRE HERVE JOLY ?

à pied depuis la rue des Potiers ou en véhicule par la rue des Pierrettes (si vous venez de Menneville) ou par la rue Monsigny (depuis Desvres) puis route de Menneville, rue Salvador Allende et rue du Gazon

Les riverains des voies concernées par le parcours sont invités à prendre toutes dispositions utiles en amont afin de faciliter le bon déroulement de l'épreuve